

Chamonix, le 17 mars 2015

**PALAIS DE L'ELYSEE**  
**Monsieur Thierry LATASTE**  
**Directeur de cabinet auprès du Président**

55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

**CABINET DU PRESIDENT**

Email : [mairie@chamonix-mont-blanc.fr](mailto:mairie@chamonix-mont-blanc.fr)

Tél. : 04 50 53 75 15

Fax : 04 50 53 96 86

**Réf** : FRB/NR/152388

**Objet** : Plan Qualité de l'Air

Monsieur le directeur de cabinet,

Suite à l'entretien que vous avez eu l'obligeance de m'accorder le 24 février dernier, permettez-moi de vous renouveler mes remerciements quant à votre disponibilité et à l'attention que vous avez bien voulu porter au territoire que je représente.

Compte tenu du caractère impérieux de la nécessité d'apporter des solutions efficaces et aussi rapides que possible à la situation de crise sanitaire que nous avons identifiée depuis plusieurs années, je crois utile de **vous rappeler la position constructive que les élus de la haute vallée de l'Arve** entendent défendre et tenir, dans un contexte d'exacerbation médiatique pourtant peu propice.

A partir des deux principaux secteurs d'émissions polluantes de l'air que sont les transports et l'habitat, nous avons en effet identifié un certain nombre de mesures d'action concrètes existantes ou à lancer, afin d'obtenir une réduction significative de la pollution atmosphérique subie par les populations. La liste des mesures déjà prises ou à prendre est synthétisée sur le tableau que vous trouverez en pièce jointe et qui sert à identifier les principaux gisements de réduction de pollution autant que le degré d'avancement desdites actions.

Une part importante de ces 35 mesures, dont le nombre et le contenu ne sont pas figés et devront évoluer en fonction des futures orientations et affectations de crédits, relève directement des missions assumées par les élus locaux et ne dépend guère que de nos capacités financières. Mais nous insistons sur le fait qu'un certain nombre d'autres mesures, notamment celles concernant **la nécessaire gestion et régulation de la circulation des poids lourds les plus polluants, requiert une implication forte de l'autorité administrative** : c'est en ce sens que je vous demande solennellement de prendre en considération notre demande d'une action solidaire de l'État afin que les habitants de la vallée de l'Arve puissent respirer un air qui ne contribue pas à la dégradation de leur santé : je soulignerai à cet égard que le droit à la protection de la santé, inscrit au préambule de la constitution de 1946, a ainsi acquis une valeur constitutionnelle qu'il convient que nous fassions respecter. Cette requête est symbolisée par les mesures 16 et 17 du tableau concerné.

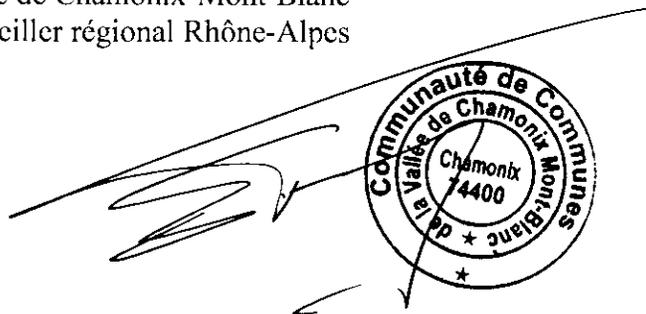
Sans revenir en détail sur l'ensemble des mesures existantes ou à concrétiser, je voudrais néanmoins insister sur notre intention de mettre en place progressivement d'ici 2020 (mesure n° 13), sur le modèle du projet parisien et en application de l'article 13 de la loi dite LTE en voie de validation parlementaire, **une « zone de circulation restreinte »** qui se matérialise par une interdiction d'accès au périmètre communal chamoniard, voire intercommunal, imposée aux véhicules polluants ; la cible étant probablement l'ensemble des véhicules jusqu'à ceux classés 4 étoiles selon l'arrêté du 3 mai 2012.

Cette proposition demande encore un travail de préparation et de réflexion sur son acceptabilité sociale autant que sur sa faisabilité juridique, notamment en matière de pouvoir de police de la circulation mais nous souhaiterions que l'Etat soutienne cette démarche ambitieuse au service de la qualité de vie et de la protection de la santé de la population qui serait utilement complétée par une mesure forte actionnée par l'Etat en matière de circulation des poids lourds de transit telle qu'évoquée ci-dessus.

Pleinement conscient de votre capacité à saisir l'importance des enjeux sanitaires et territoriaux qui motivent notre démarche, je reste naturellement à votre disposition autant qu'à celle de vos conseillers, et vous prie dans cette attente d'agréer, Monsieur le directeur de cabinet, l'expression de ma haute considération ainsi que celle de mes remerciements renouvelés.

*Avec mes remerciements pour votre écoute -*

Eric Fournier,  
Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc  
Maire de Chamonix-Mont-Blanc  
Conseiller régional Rhône-Alpes



*P.S. : en pièce jointe, le tableau des mesures du Plan pour la Qualité de l'Air de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc présenté à la presse le 25 février 2015*

**Copie à :**

- Monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes
- Monsieur le préfet de la Haute-Savoie
- Madame la ministre de la santé
- Madame la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
- Madame la directrice de l'agence régionale de la santé de la région Rhône-Alpes